

efforts considérables pour amener une solution pratique et avantageuse aux citoyens de Beaumont.

Bien à vous,

(Signé) HONORÉ MERCIER.

Monsieur M. Mercier,

Sec.-prés. conseil de comté  
de Bellechasse, St-Michel, P. Q.

Que dire de cette inqualifiable épître ? On assure maintenant que \$10,000 sont accordées pour parachever le chemin de Beaumont. Tant mieux. Mais le public qui voit clair saura parfaitement à quoi s'en tenir sur celui qui a le plus travaillé pour obtenir justice pour les opprimés de Beaumont, et *el* sur premier ministre qui se rend de mauvaise grâce à ses instances et qui laisse les électeurs de Bellechasse sous une fausse impression en leur cachant une partie de la vérité.

Voici en deux mots un tableau *sympathique* des différentes démarches faites par M. Faucher de Saint Maurice, depuis qu'il est en Chambre, en faveur du chemin de Beaumont. *synops*

Le 28 février 1883, M. Faucher de Saint-Maurice présentait une requête du révérend M. Campeau et autres, demandant que le chemin macadamisé conduisant à Beaumont soit complété tel que convenu par la 16e Victoria, chapitre 235, section 8.

(Voir Journaux de la Chambre, 1883, p. 139).

Le 26 février de la même année, M. Faucher de Saint-Maurice demandait :

“ —La commission des Chemins à barrières de la rive sud a-t-elle fait des rapports, tel qu'elle l'avait promise ? Tous les chemins qu'elle avait été chargée de macadamiser, en vertu de la 16 Victoria, chap. 235, section 8, section 12 et section 13, et la 20 Victoria, chap. 125, ont-ils été terminés sur tout le parcours voulu, conformément aux obligations imposées par ces deux statuts et à la satisfaction de toutes les personnes intéressées.”